



CHARTRE
FINANCIÈRE
DES FAMILLES
(Règlement financier annuel)

2026 / 2027

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE



Blanche de Castille
1 avenue de la Bretèche - 78150 Le Chesnay-Rocquencourt
01.39.23.14.30 - b2c@blanche-de-castille.fr

SOMMAIRE

	MESSAGE DU PRESIDENT DE L'ASSOBLAC	page 2
I-	PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES	page 4
II-	PRESTATIONS ANNEXES	page 5
III-	COTISATIONS FACULTATIVES DES ASSOCIATIONS	page 7
IV-	DON AU FONDS DE DOTATION ANNE DE XAINCTONGE	page 8
V -	FRAIS OPTIONNELS	page 8
VI-	CARTE DE CONTRÔLE DES ACCÈS	page 10
VII-	LA RESTAURATION SCOLAIRE	page 11
VIII-	PROCÉDURE DE RÈGLEMENT - ÉCHÉANCIER	page 13

Toute prise de contact avec le service comptabilité Familles doit se faire uniquement par courrier électronique à l'aide de l'adresse ci-dessous :

gabrielle-cabailh@blanche-de-castille.fr

Tout au long de l'année, vous pouvez suivre votre compte sur Ecole Directe avec votre identifiant et votre mot de passe.

Message du Président

Madame, Monsieur, chers Parents

En cette rentrée, comme chaque année, je tiens à vous adresser quelques mots au nom de l'Assoblac l'Organisme de Gestion en charge de Blanche de Castille.

Ces prochaines années, les établissements scolaires – qu'ils soient publics ou privés – vont devoir s'adapter aux évolutions démographiques avec deux enjeux principaux :

- La baisse des naissances qui impactera à terme le nombre d'élèves scolarisés,
- Le vieillissement de la population, avec une part plus importante de personnes âgées qui pourrait changer la répartition des dépenses publiques entre l'éducation, la santé et les retraites. Il convient de rappeler que l'état et les collectivités territoriales contribuent de manière importante à l'équilibre financier de l'établissement par le moyen des forfaits et des subventions.

Par ailleurs, la canicule qui a touché la France ces dernières semaines, nous rappelle à la réalité du réchauffement climatique et à ses impacts sur la santé et la sécurité des élèves et du personnel, sur l'adaptation des bâtiments et sur la continuité de l'enseignement.

Depuis quelques années, l'Assoblac – dont la mission est de mettre à disposition de l'établissement les moyens permettant de mener son projet pédagogique – se prépare à ces défis tout en préservant l'ADN de Blanche.

Pour l'année 2025-2026, voici les actions qui ont été lancées :

- Les travaux d'isolation et de rénovation engagés durant l'été 2025 au Petit Blanche vont se poursuivre cet été,
- La rénovation de l'amphithéâtre sur le site Bel-Air,
- L'ouverture d'une classe de moyenne section de maternelle à la rentrée 2026,
- La renégociation de contrats avec les fournisseurs,

Les défis de demain ne doivent pas être vécus comme une fatalité mais comme une opportunité pour mettre en avant la singularité de l'établissement. En cela, la commémoration du centenaire de Blanche en décembre dernier aura montré des élèves et des enseignants heureux d'être ensemble pour célébrer Anne de Xainctonge.

La solidarité reste un pilier de notre démarche.

Nous vous rappelons que vous pouvez cotiser à une assurance « perte de revenus, incapacité, invalidité », mise en place depuis quatre ans. Le nombre de familles confrontées à ces situations n'est pas négligeable et nous pouvons tous devoir y faire face du jour au lendemain. Les familles qui se sentiraient concernées peuvent se rapprocher pour cela du directeur administratif et financier de l'établissement.

Enfin, comme chaque année, je vous invite également à soutenir par vos dons la Fondation Anne de Xainctonge, qui partage la même volonté que sa fondatrice et de ses premières compagnes : inventer avec tout jeune un avenir de justice et de paix, pour lui et pour les autres. Face au défi des années futures, la fondation veut promouvoir et soutenir une dynamique éducative pour les jeunes du XXIème siècle en privilégiant la réflexion et la recherche de sens.

Soyez assurés de l'engagement et du soutien de l'ASSOBLAC, à vos côtés, auprès des jeunes et des personnels de l'établissement.

Bel été à tous

*Arnaud Meunier
Président du Conseil d'Administration de l'Assoblac
president-assoblac@blanche-de-castille.fr*

I. LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES

Les participations financières des familles comprennent la contribution familiale proprement dite, la cotisation travaux, les cotisations statutaires.

I. 1 Contribution familiale annuelle

Son montant est défini par vous-même selon le principe de la péréquation que nous maintenons afin que son coût ne soit pas un obstacle à la fréquentation de notre établissement par les moins aisés, et ce grâce à la générosité des plus favorisés.

Grille des contributions familiales pour l'année 2026-2027 :

En €/an

Catégorie	A	B	C	D	E	F	G
École	426	695	1033	1 157	1 276	1 341	1 507
Collège	475	829	1 248	1 435	1 558	1 653	1 795
Lycée Général	515	889	1 285	1 496	1 623	1 744	1 868
Lycée Technique	515	889	1 285	1 496	1 623	1 744	1 868

Pour déterminer le choix de votre catégorie de péréquation, nous vous engageons à **remplir en conscience la feuille de calcul** (à compléter puis imprimer depuis le site internet de Blanche de Castille – www.blanche-de-castille.fr, rubrique « Infos pratiques » puis « conditions financières »).

Le choix de la contribution des catégories de **A à E** devra à être justifier au service comptabilité en fournissant la fiche de calcul de catégorie de péréquation et **la feuille d'avis d'imposition 2025 (revenus 2024)** ; la Direction se réserve le droit de refuser un tel choix.



Pour toute demande de catégorie de péréquation de A à E non justifiée ainsi que pour toute absence de réponse, la facturation sera effectuée sur la base de la catégorie la plus haute (catégorie G).

Nous appliquerons, comme l'année dernière, une **réduction** sur les tarifs ci-dessus pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans la Communauté d'Établissements Blanche de Castille/Sainte-Thérèse :

4% pour 2 enfants 6,5 % pour 3 enfants et 9 % pour 4 enfants et plus.

Une **assurance scolaire accident** est contractée par l'Établissement pour chaque élève. Le montant est intégré dans la contribution familiale.

I. 2 Cotisation travaux

École : **100 €**Collège : **100 €**Lycée : **100 €**

I. 3 Cotisations statutaires

a) Cotisations que nous reversons aux organismes auxquels nous sommes affiliés par notre appartenance à l'Enseignement Catholique.

École : **91 €**Collège : **115 €**Lycée **115 €**

☞ **Sur le relevé de frais les paragraphes I.2 et I.3 seront regroupés sous l'appellation « Cotisations ».**

b) Cotisation ASSOBLAC / (Organisme de Gestion de Blanche de Castille) : **5 € par famille.**

II. PRESTATIONS ANNEXES

Une somme servant à couvrir les dépenses des activités organisées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement, des cahiers pédagogiques, des examens blancs, est appelée sur la facture du début d'année.

En €/an	Maternelle		Primaire			Secondaire			
	PS/MS	GS	CP CE1	CE2	CM1 CM2	Collège	Seconde	Première	Terminale
Activités culturelles	50	50	55	55	55	50	60	50	50
Théâtre de la Clarté	65	65	65		65				
Musique				45					
Fournitures Pastorale	16	16	16	16	16	18	18	18	18
Organisation de l'international						20	20	20	6
Point Ecoute						6	6	6	6
Livres et Cahiers pédagogiques			35	35	35	35	25	25	25
Intervenants EVARS (1)					12	18	16	16	16
Outils numériques			30	30	30	30	30	30	30
Actions orientation/ Connaissance de soi						30	25	15	15
Accompagnement personnalisé **						80			
Activités sportives	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Examens blancs							70	70	
TOTAL	156	156	226	206	238	232	295	275	191
Total Classes à pédagogie adaptée						312			

** Classe à pédagogie adaptée uniquement

(1) Education Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle.

♦ Tenue de sport pour les élèves de Seconde, du Collège, du Primaire et de la Maternelle :

Il est obligatoire de porter **un tee-shirt floqué** du logo B2C pour les cours d'EPS.

- ♦ 1 tee-shirt est fourni à la rentrée scolaire pour tous les nouveaux élèves de Maternelle et Primaire et à la demande pour les autres.
- ♦ 2 tee-shirts sont fournis à la rentrée scolaire pour tous les nouveaux élèves du collège.
- ♦ 1 tee-shirt pour tous les élèves de 4^e (sauf les nouveaux)
- ♦ Au lycée, 1 tee-shirt pour tous les élèves de 2^{de}.

Ils sont facturés au prix coûtant de **6,90 €** l'unité.

♦ Sweat de l'établissement :

- Pour tous les élèves de 6^e, 4^e, 2^{de} et les nouveaux élèves de 5^e, 3^e et 1^{re}, un sweat « Blanche de Castille » sera fourni au prix de **33 €** l'unité.

♦ Les fournitures scolaires à l'École

- Pour les élèves de l'École, les fournitures scolaires remises en début d'année seront facturées au prix coûtant sur le relevé de frais.

**♦ Les manuels scolaires au Collège et au Lycée**

-Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves et doivent être rendus en fin d'année aux dates fixées par l'Etablissement. **Tout manuel non rendu à ces dates ne sera pas repris et fera l'objet d'une facturation forfaitaire ou au prix coûtant.**

**♦ Pochette anti-ondes pour téléphone portable**

Pour tous les élèves du Collège et du lycée, une pochette anti-ondes pour téléphone portable sera fournie et facturée sur le relevé de frais au prix de **10 €**.

♦ Pour chaque nouvel élève sera facturé **un dépôt de garantie** de 35 €, qui sera remboursé en fin de scolarité.

III. COTISATIONS FACULTATIVES DES ASSOCIATIONS

a) **Adhésion AS ÉCOLES.** Contrats de groupe proposés par le GAN,

- **Assurance Décès / Perte d'autonomie** dont l'objet est de prendre en charge, jusqu'à la classe de Terminale, les frais de scolarité et de demi-pension de l'élève s'il devient orphelin de l'un des parents ou d'une perte d'autonomie totale et irréversible du répondant financier (cf. dépliant sur votre espace École directe- Documents).

École : **24 €**

Collège : **24€**

Lycée : **24 €**

- **Assurance Baisse de revenus / Incapacité de travail** dont l'objet est de couvrir pendant une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, la totalité des frais de scolarité et de restauration en cas de perte de revenus (perte d'emploi, dépôt de bilan) ou d'une simple baisse de revenus pour les professions libérales, ou encore en cas d'invalidité ou d'incapacité temporaire de l'un des répondants financiers. (Cf. dépliant sur votre espace École directe- Documents).

École : **28 €**

Collège : **28€**

Lycée : **28€**

➤ **Ces cotisations seront globalisées sur le relevé de frais sauf si refus formel écrit de tout ou partie de ces cotisations avant le 30 septembre 2026. Elles apparaîtront sous l'appellation Cotisation des Associations.**

b) **Adhésion APEL** (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) :

L'Assoblac communique les noms, adresses postales et de messagerie internet des parents d'élèves à l'Apel de Blanche de Castille pour lui permettre de leur adresser des documents (revue de l'Apel) et des codes pour participer aux élections de l'Assemblée Générale de l'Apel (vote électronique).

Les parents qui ne souhaitent pas que ces informations soient communiquées à l'Apel de Blanche de Castille doivent signifier leur refus formel écrit.

Cotisation APEL avec abonnement «Famille et Education» : **24 €**

➤ **Cette cotisation familiale sera portée sur le relevé de frais du plus jeune enfant scolarisé à Blanche de Castille, sauf si refus formel écrit avant le 30 septembre 2026.**

IV. DON AU FONDS DE DOTATION ANNE DE XAINCTONGE.

Le fonds de dotation Anne de Xainctonge a été créé en 2016, afin de pérenniser une contribution éducative spécifique, ouverte à tous. En inscrivant vos enfants à Blanche de Castille, vous avez fait le choix de cette proposition éducative de qualité.

Votre soutien au fonds Anne de Xainctonge permet de promouvoir et soutenir une dynamique éducative pour les jeunes du XXI^e siècle selon les intuitions d'Anne de Xainctonge en privilégiant la réflexion et la recherche de sens. Vous permettez ainsi à d'autres enfants de bénéficier de cette proposition éducative, œuvrant pour l'intérêt général et favorisant la diffusion des valeurs éducatives chères à Anne de Xainctonge et poursuivre son objectif d'inventer avec tout jeune un avenir de justice et de paix, pour lui et pour les autres.

Afin de soutenir le fonds Anne de Xainctonge, **nous suggérons aux familles d'effectuer un don minimum de 30 euros, représentant une dépense de 10,20 € après réduction d'impôt.**

Un e-mail va vous être adressé, permettant aux familles soit de s'opposer au don, soit d'en augmenter le montant. **Sans action expresse de la part des familles en réponse à cet e-mail le montant de 30 euros sera automatiquement prélevé** et porté sur le relevé de frais du plus jeune enfant scolarisé à Blanche de Castille. Un reçu fiscal sera adressé aux familles donatrices par le Fonds de dotation.

Vos coordonnées seront communiquées au Fonds de dotation, à des fins purement caritatives, à l'exclusion de toute prospection commerciale.

A noter : vous pouvez dès à présent vous opposer au don par e-mail (gabrielle-cabailh@blanche-de-castille.fr) ou par courrier.

V. FRAIS OPTIONNELS

☛ **Toute inscription entraîne un règlement non remboursable.**

ÉCOLE

/ an		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
Étude "courte" / Garderie de la Maternelle au CM2	16h15-17h00	150 €	250 €	350 €	400 €
Étude "longue" / Garderie de la Maternelle au CE2	16h15-17h35	250 €	450 €	600 €	700 €
Garderie de la Maternelle au CM2	17h45 - 18h30	250 €	450 €	600 €	750 €
Goûter avant l'étude surveillée		105 €		185 €	
Étude / Garderie exceptionnelle		12 € /jour			

Les études ou garderies exceptionnelles seront facturées chaque trimestre.

COLLÈGE

<p>Étude accompagnement scolaire <i>(Ouverte uniquement si plus de 10 élèves inscrits)</i> Les élèves sont aidés dans leur travail et dans l'organisation de leur temps par un enseignant. L'inscription au premier trimestre n'implique pas nécessairement une inscription aux suivants. 1^{er} trimestre : de septembre à fin novembre 2^e trimestre : de décembre à fin février 3^e trimestre : de mars à fin mai/début juin</p>	Toutes classes 6^e- 5^e – 4^e-3^e			
	Jours	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.
	3 ou 4 J	175 €	175 €	175€
	1 ou 2 J	88 €	88 €	88 €
Les horaires seront communiqués à la rentrée en fonction des emplois du temps.				

LYCÉE

<p>Etude accompagnement scolaire <i>(Ouverte uniquement si plus de 10 élèves inscrits)</i> Les élèves sont aidés dans leur travail et dans l'organisation de leur temps par un enseignant. L'inscription au premier trimestre n'implique pas nécessairement une inscription aux suivants. 1^{er} trimestre : de septembre à fin novembre 2^e trimestre : de décembre à fin février 3^e trimestre : de mars à fin mai.</p>	Secondes, Premières et Terminales de 17h00 à 19h00.			
		1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.
	3 j/sem.	268€	268 €	268 €



Options nécessitant l'accord de la Direction.

En €/an

	ÉCOLE	COLLEGE	LYCEE
Classes bilingues			
Classe Anglais bilingue (GSM et CP)	990 €		
Classe Anglais bilingue (CE1, CE2, CM1 et CM2)	1 060 €		
Test classes bilingues	80 €		
Classe Anglais bilingue (6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e)		1 300 €	
Test classes bilingues		80 €	
Test Checkpoint 4 ^e		68 €	
Classe Anglais bilingue Seconde			1 400 €
Classe Anglais bilingue Première			1 620 €
Classe Anglais bilingue Terminale			1 620 €
Test classes bilingues			80 €
Inscription IGCSE Seconde (prix par examen)			120 €
Inscription AS-LEVELS Première (prix par examen)			142 €
Inscription A-LEVEL Terminale (prix par examen)			160 €
Anglais Cambridge (5 ^e , 4 ^e , 3 ^e , Seconde) (2 heures / semaine) / <i>Hors frais d'examens</i>		460 €	460 €

Advanced (de janvier de l'année de Première à décembre de l'année de Terminale.) (2 heures / semaine) / <i>Hors frais d'examens</i>			460 €
DUAL DIPLOMA Les élèves ont la possibilité de s'engager dans un parcours leur permettant d'obtenir le High School Diploma américain en plus du Baccalauréat français. - Dès la Troisième (parcours en 4 ans) - Dès la Seconde (parcours en 3 ans)		1 055 €	1 347 €

- **Toute inscription entraîne un règlement non remboursable.**
- **Ces frais ne seront portés sur le relevé de frais que si vous les avez choisis.**

NB : A la différence des matières académiques, les inscriptions aux langues optionnelles valent pour 1 an (l'année en cours). Elles ne sont donc pas reconduites automatiquement. Il appartient à la seule Direction d'accepter la demande d'inscription ou son renouvellement pour l'année scolaire suivante.

VI. CARTE DE CONTRÔLE DES ACCÈS

Cette **carte** est remise aux élèves le jour de la rentrée. Ils devront la présenter :

Au Bel Air

- à l'accueil, à chaque entrée et sortie.
- au point de contrôle du restaurant scolaire afin de vérifier leur présence et de décompter le prix du repas.
- pour accéder aux CDI (Centre de Documentation et d'Information) et à la salle de permanence.

A l'École

- au point de contrôle du restaurant scolaire afin de vérifier leur présence et de décompter le prix du repas.

Ils doivent l'avoir en permanence sur eux (sauf pour les élèves de l'École). Elle est strictement personnelle ; en cas d'oubli les élèves seront sanctionnés ; en cas de perte ou de dégradation, **le renouvellement** sera facturé **25 €**.

La carte est la propriété de Blanche de Castille et doit être rendue en bon état à la fin de chaque année scolaire à la date indiquée par le Responsable de Vie Scolaire ou au départ de l'élève. Dans le cas contraire, un montant de 25 € sera facturé.

- **Les frais de gestion** de la carte seront facturés : **3 € par année**.
- Pour les nouveaux élèves, **les frais de création** de la carte s'élèveront à : **25 €**.
- **Un droit de photocopie de 5 €** sera appelé sur les factures des élèves du lycée correspondant à 100 photocopies noir et blanc. Chaque lycéen recevra un code personnel pour faire des photocopies (photocopieur de l'Atrium).

VII. LA RESTAURATION SCOLAIRE

VII.1 Organisation de la restauration

A l'École :

Les élèves de maternelle et de CP sont servis à table. Les autres élèves déjeunent au "self" et passent leur carte. Le détail des passages sera accessible via votre espace École Directe.

Au Collège et au Lycée :

La restauration se décline en un self traditionnel proposant des animations ponctuelles tout au long de l'année. Le détail des passages sera accessible via votre espace École Directe.

VII.2 Prix du repas.

Le prix total du repas se décompose de la façon suivante :

a) Un abonnement annuel **forfaitaire** qui sert à couvrir les frais fixes engagés pour le service de restauration. **Il n'est pas remboursable.**

Nous appliquerons sur ce montant les taux de réduction identiques à ceux accordés sur la contribution familiale (cf. 1.1).

b) Un acompte, calculé sur la base de 5,25 € par repas, qui sert à couvrir le prix du repas à proprement parler. **Il est reporté sur le compte restauration de la carte de contrôle des accès de votre enfant.** Cette carte présentée à chaque point de restauration (au Bel Air et à l'École) sera débitée de 5,25 € par repas.

VII.3 Inscription au restaurant scolaire.



Le choix des jours se fait en début d'année via votre espace École Directe. Ils ne sont **ni modifiables, ni interchangeables**. Ce choix génère le tarif établi ci-dessous qui comprend :

En €/an

Nombre de repas / semaine	1	2	3	4	5
Abonnement forfaitaire	115	230	345	460	575
Acompte annuel repas Primaire	183	366	549	732	/
Acompte annuel repas Secondaire	167	334	501	668	835

➤ **Le montant de l'abonnement et de l'acompte sera porté sur le relevé de frais en fonction du nombre de jours d'inscription au restaurant scolaire défini sur votre espace École Directe. Bien entendu, en fin d'année, un ajustement sur l'acompte repas sera opéré en fonction du nombre réel de repas consommés.**

VII.4 Repas exceptionnels.

Les élèves ont la possibilité de déjeuner exceptionnellement les jours où ils ne sont pas inscrits, sur demande écrite des parents adressée aux responsables de vie scolaire. Dans ce cas, le montant du repas : **9,30 €** est débité directement sur la carte de contrôle d'accès.

Vous avez la possibilité d'approvisionner le compte restauration de la carte

- Soit en remettant un chèque libellé à l'ordre de l'Assoblac au service comptable.
- **Soit par un paiement en carte bancaire sur votre espace École Directe.**

☞ Pour l'École, la demande écrite doit être déposée auprès de la Directrice 48 heures à l'avance.

VII.5 Repas pour les élèves de Terminale.

L'accès au restaurant scolaire pour les élèves de Terminale ne nécessite pas une inscription préalable. Le prix du repas à proprement dit est de **8,55 €** (abonnement compris). Le solde du compte est imprimé sur un ticket de caisse remis à l'élève à chaque passage (sur demande).

Pour le règlement financier des repas des **élèves de Terminale**, vous devez créditer le porte-monnaie restauration.

- Soit en remettant un chèque libellé à l'ordre de l'Assoblac au service comptable (chèque d'un montant minimum de 85,50 €).

- **Soit par un paiement en carte bancaire sur votre espace École Directe.**

Le compte restauration ne doit en aucun cas être débiteur sinon l'accès au restaurant scolaire pourrait être refusé.

VIII. PROCÉDURE DE RÈGLEMENT - ÉCHÉANCIER

Relevé de frais annuel - Règlement

Nous conservons le principe d'**un relevé de frais annuel**.

Plusieurs modes de règlement sont laissés à l'initiative des familles.

Nous attirons cependant votre attention sur la souplesse et l'allègement du travail des services comptables lorsque vous choisissez le **prélèvement automatique** que nous recommandons à nouveau. Si vous avez encore conservé le règlement trimestriel par chèque, et si vous désirez régler par prélèvement, vous pouvez modifier via le portail Ecole Directe votre mode de règlement.

(Sur Ecole Directe, dans ma « Situation financière », onglet « Mode de règlement », « demander une modification »)

- **Prélèvement mensuel** (formule la plus utilisée) :

Pour ceux qui, l'an dernier, avaient choisi ce mode de règlement, celui-ci sera reconduit automatiquement.

Réception Relevé de frais	Prélèvements mensuels <i>Montant : 1/9 de la facture annuelle</i>								
Fin octobre	4 Novembre	4 Décembre	4 Janvier	4 Février	4 Mars	5 Avril	4 Mai	4 Juin	9 Juillet

- **Règlements trimestriels par chèque** (à l'ordre de l'Assoblac) :

Réception Relevé de frais	Envoi du paiement le <i>Montant : 1/3 de la facture annuelle</i> (dates butoir)			solde
Fin octobre	4 Novembre	4 Janvier	5 Avril	9 Juillet

Nous vous rappelons que nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

Précision : Dans le courant de l'année, des frais complémentaires pourront être facturés. Dans ce cas, nous n'envoyons pas de relevés de frais complémentaires mais ceux-ci sont consultables sur votre compte École Directe.